



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du MERCREDI 1^{er} FEVRIER 2023

A PENMARC'H

Salle CAP CAVAL

Relevé des délibérations



Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Affiché le

ID : 029-242900702-20230201-C_2023_02_01_01-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 26 janvier 2023, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à PENMARC'H sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le MERCREDI 1^{er} février à 18h00.

Sont présents :

COMBRIT	MM. DUPRÉ, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, MONTREUIL
GUILVINEC	M. BODERE
ÎLE-TUDY	M. JOUSSEAUME
LOCTUDY	MM. BEREHOUC, GAGNE, Mmes BARBA, BRETON, PRONOST
PENMARC'H	MM. BREN, BUANNIC, M. STEPHAN (à partir du PV d'élection de la 4 ^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02), Mmes LE GARS, LE RHUN, LE TROADEC
PLOBANNALEC-LESCONIL	MM. JULLIEN, LE CLEAC'H, M. LE MOIGNE, Mme CARROT
PLOMEUR	MM. CREDOU, LE FLOC'H, Mme BERROU (à partir du 3 ^{ème} tour du PV d'élection de la 4 ^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02)
PONT-L'ABBE	MM. ANSQUER, CANEVET, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, Mmes LAGADIC, WILLIEME
SAINT JEAN TROLIMON	M. AUBREE
TREFFIAGAT	M. LE PRAT, Mme CARROT-TANNEAU
TREGUENNEC	M. MOREL
TREMEOC	M. L'HELGOUARC'H, Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme PICARD (COMBRIT) à Mme LE GALL-LE BERRE (COMBRIT)
M. TANNEAU (GUILVINEC) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE)
Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. BODERE (GUILVINEC)
M. STEPHAN (PENMARC'H) à Mme LE TROADEC (PENMARC'H) (jusqu'à la délibération N° C-2023-02-01-01)
Mme BERROU (PLOMEUR) à M. CREDOU (PLOMEUR) (jusqu'au 2^{ème} tour du PV d'élection de la 4^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02)
Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. LE FLOC'H (PLOMEUR)
Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à Mme LAGADIC (PONT-L'ABBE)
Mme DREAU (PONT-L'ABBE) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)
Mme BOURHIS (TREFFIAGAT) à M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Assistent également à la réunion :

Mmes BEDART, LOCH, PICARD-COTTEN, MELON, MM. PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : Gwenola LE TROADEC

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	36, puis 37, puis 38
Votants	45

Date de la convocation : 26 janvier 2023
Date d'affichage : 26 janvier 2023
Date d'expédition du rapport : 26 janvier 2023

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 1 ^{er} février 2023	N° Acte : C-2023-02-01-01
Objet : Composition des commissions et du comité social territorial	Classification : 5.3 – Désignation des représentants

Mme Christine ZAMUNER, élue à LOCTUDY, a mis fin à son mandat de maire et conseillère municipale par courrier adressé en Préfecture en date du 3 décembre 2022. M. Le préfet a accepté cette démission par lettre du 26 décembre 2022.

L'article L.273-5 du code électoral dispose que « nul ne peut être conseiller communautaire s'il n'est conseiller municipal ». Ainsi, la démission d'un conseiller municipal entraîne de fait la fin de son mandat intercommunal. La fin du mandat municipal de Mme ZAMUNER conduit concomitamment à la fin de ses fonctions communautaires.

Dans une commune de plus de 1000 habitants, lorsque le siège d'un conseiller communautaire est vacant, il doit être pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Mme Christine BARBA a accepté cette prise de fonction.

Mme Christine BARBA, élue à LOCTUDY, devient conseillère communautaire et prend ses fonctions à l'occasion de ce conseil.

Considérant la démission de Mme ZAMUNER, il convient de revoir la composition des commissions communautaires et du CST.

❖ **Commissions communautaires :**

Il est proposé que Madame Christine BARBA intègre en lieu et place de Madame ZAMUNER les commissions :

- 1 : Ressources « Finances, commande publique, Ressources Humaines et prévention, moyens généraux, ressources informatiques et GEMAPI »
- 3 : Développement économique et aménagement / planification
- 5 : Environnement Eau et Travaux

Par ailleurs, en raison de la modification du tableau des adjoints à L'ILE TUDY en 2021, il convient d'apporter ces changements au sein des commissions :

Commission 1 : Marguerite LÉON, 1^{ère} adjointe Finances / Culture (*modification de la délégation de Mme LEON*)

Commission 2 : Stéphanie GUÉGUEN, Adjointe aux Affaires sociales, Jeunesse et Associations (*en lieu et place de Mme LEON*)

Commission 3 : Éric SINET, Adjoint à l'urbanisme (*en lieu et place de Mme DUBOIS DE PRISQUE*)

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 1 ^{er} février 2023	N° Acte : C-2023-02-01-01
Objet: Composition des commissions et du comité social territorial	Classification : 5.3 – Désignation des représentants

La nouvelle composition s'établirait comme suit :

Le Président est membre de droit des commissions.

➤ **Commission 1 – Ressources**

(en charge des finances, de la commande publique, des ressources humaines & prévention, des moyens généraux, des ressources informatiques et de la GEMAPI)

COMBRIT	Jean-Claude DUPRÉ
L'ÎLE TUDY	Éric JOUSSEAUME, Marguerite LEON (<i>adjoite aux finances et à la culture</i>)
LE GUILVINEC	Jean-Luc TANNEAU
LOCTUDY	Christine BARBA
PENMARC'H	Gwenola LE TROADEC
PLOBANNALEC LESCONIL	Lauriane CARROT
PLOMEUR	Nelly STEPHAN
PONT-L'ABBE	Éric LE GUEN, Michelle DIONISI
SAINT JEAN TROLIMON	Jean-Edern AUBRÉE
TREFFIAGAT	Danielle BOURHIS
TREGUENNEC	Claude BOUCHER
TREMEOC	Jean L'HELGOUARC'H

➤ **Commission 2 – Services à la population & Affaires sociales**

(en charge de la coordination jeunesse & petite enfance, de la SIJ, des solidarités, de l'insertion, du mal logement, de la mise en œuvre de la CTG, du CLIC & personnes âgées, du portage de repas, des MSAP, de l'animation sociale du territoire, de l'handicap-inclusion et de la santé-prévention, de la politique sportive intergénérationnelle, du développement et de la promotion du Label Terre de Jeux)

COMBRIT	Maryannick PICARD, Catherine MONTREUIL
L'ÎLE TUDY	Stéphanie GUÉGUEN (<i>adjoite aux affaires sociales, Jeunesse et Associations</i>)
LE GUILVINEC	Lénaïg LOPÉRE
LOCTUDY	Anne PRONOST, Janick BRETON
PENMARC'H	Fabienne LE GARS
PLOBANNALEC LESCONIL	Lauriane CARROT
PLOMEUR	Gaëlle BERROU
PONT-L'ABBE	Marie-Pierre LAGADIC, Laurent CAVALOC
SAINT JEAN TROLIMON	Jacqueline BARGAIN (<i>adjoite aux affaires sociales</i>)
TREFFIAGAT	Nathalie CARROT-TANNEAU
TREGUENNEC	Jean-Jacques XUEREB (<i>adjoit en charge de l'enfance et de la jeunesse, des affaires sociales, de la solidarité intergénérationnelle, du tourisme, des bâtiments communaux, des travaux, de la voirie et du patrimoine</i>)
TREMEOC	Jeanne MOREAU (<i>adjoite aux affaires sociales</i>)

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 1 ^{er} février 2023	N° Acte : C-2023-02-01-01
Objet: Composition des commissions et du comité social territorial	Classification : 5.3 – Désignation des représentants

➤ Commission 3 – Développement économique & Aménagement-planification

(en charge du développement de l'économie, des zones d'activités, des tiers-lieux, des activités maritimes & portuaires, de l'habitat, de l'urbanisme (ADS, PPR, PLU, PLUHD, SCoT, SRADDET), du foncier (gestion du patrimoine de la collectivité, stratégie foncière, rédaction d'actes de vente/cessions gratuites/servitudes), du SIG et des Gens du Voyage)

COMBRIT	Christian LOUSSOUARN, Brigitte LE GALL-LE BERRE
L'ÎLE TUDY	Éric JOUSSEAUME, Éric SINET (<i>adjoint à l'urbanisme</i>)
LE GUILVINEC	Jean-Luc TANNEAU, Christian BODÉRE
LOCTUDY	Christine BARBA, Matthieu BEREHOUC, Janick BRETON
PENMARC'H	Gwenola LE TROADEC, Jean-Marc BREN
PLOBANNALEC LESCONIL	Yannick LE MOIGNE, Bruno JULLIEN
PLOMEUR	Nelly STEPHAN, Gaëlle BERROU
PONT-L'ABBE	Jacques TANGUY, Éric LE GUEN, Patricia WILLIEME, Laurent CAVALOC, Valérie DRÉAU
SAINT JEAN TROLIMON	Jean-Edern AUBRÉE, Amaury DE SURVILLE (<i>adjoint aux finances et vie locale</i>)
TREFFIAGAT	Daniel LE PRAT
TREGUENNEC	Stéphane MOREL
TREMEOC	Pascal CLAISSE (<i>adjoint aux travaux, urbanisme et environnement</i>)

➤ Commission 4 – Développement touristique

(en charge du tourisme, du développement touristique, des sites & équipements touristiques d'intérêt communautaire, du territoire d'excellence nautique & maritime)

COMBRIT	Maryannick PICARD, Brigitte LE GALL-LE BERRE
L'ÎLE TUDY	Éric JOUSSEAUME, Gilles MARTIN (<i>adjoint aux travaux</i>)
LE GUILVINEC	Jean-Luc TANNEAU
LOCTUDY	Matthieu BEREHOUC, Jean-Michel GAGNÉ, Janick BRETON
PENMARC'H	Jocelyne LE RHUN
PLOBANNALEC LESCONIL	Cyrille LE CLEAC'H
PLOMEUR	Nelly STEPHAN
PONT-L'ABBE	Valérie DRÉAU, Marie-Pierre LAGADIC
SAINT JEAN TROLIMON	Jean-Edern AUBRÉE
TREFFIAGAT	Daniel LE PRAT
TREGUENNEC	Stéphane MOREL
TREMEOC	Sonia BORDET

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 1 ^{er} février 2023	N° Acte : C-2023-02-01-01
Objet: Composition des commissions et du comité social territorial	Classification : 5.3 – Désignation des représentants

➤ Commission 5 – Environnement Eau & Travaux

(en charge de la production d'eau potable, de la protection de la ressource naturelle en eau, de la sécurisation de l'approvisionnement & usine de potabilisation, de l'assainissement, de l'adduction en eau potable, des infrastructures-réseaux, des infrastructures et bâtiments communautaires)

COMBRIT	Christian LOUSSOUARN
L'ÎLE TUDY	Éric JOUSSEAUME, Gilles MARTIN (<i>adjoint aux travaux</i>)
LE GUILVINEC	Christian BODÉRE
LOCTUDY	Christine BARBA
PENMARC'H	Jean-Louis BUANNIC
PLOBANNALEC LESCONIL	Yannick LE MOIGNE
PLOMEUR	Ronan CREDOU, Jean-Yves LE FLOC'H
PONT-L'ABBE	Olivier ANSQUER, Yves CANEVET, Jacques TANGUY
SAINT JEAN TROLIMON	Denis HEMON (<i>adjoint aux travaux et à l'environnement</i>)
TREFFIAGAT	Nathalie CARROT-TANNEAU
TREGUENNEC	Claude BOUCHER
TREMEOC	Pascal CLAISSE (<i>adjoint aux travaux, urbanisme et environnement</i>)

➤ Commission 6 – Environnement Déchets & Environnement Biodiversité

(en charge des déchets (collecte, tri sélectif, Valcor, déchèteries, centre d'enfouissement, valorisation des déchets), de la biodiversité, des espaces naturels sensibles (dont label RAMSAR), des chemins de randonnée, du vélo, du PCAET, du développement durable, des mobilités, de Megalis et du développement de la fibre)

COMBRIT	Jean-Claude DUPRÉ, Christian LOUSSOUARN, Catherine MONTREUIL
L'ÎLE TUDY	Éric JOUSSEAUME, Gilles MARTIN (<i>adjoint aux travaux</i>)
LE GUILVINEC	Lénaïg LOPÉRE
LOCTUDY	Jean-Michel GAINÉ
PENMARC'H	Gwenola LE TROADEC, Jean-Marc BREN, Denis STEPHAN
PLOBANNALEC LESCONIL	Cyrille LE CLEAC'H, Bruno JULLIEN
PLOMEUR	Nelly STEPHAN
PONT-L'ABBE	Olivier ANSQUER, Yves CANEVET, Laurent CAVALOC
SAINT JEAN TROLIMON	Cyprien DUGAS (<i>Conseiller délégué au développement durable</i>)
TREFFIAGAT	Danielle BOURHIS
TREGUENNEC	Bruno CLECH
TREMEOC	Sonia BORDET

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 1 ^{er} février 2023	N° Acte : C-2023-02-01-01
Objet : Composition des commissions et du comité social territorial	Classification : 5.3 – Désignation des représentants

❖ Comité Social Territorial (CST) :

Mme ZAMUNER était membre suppléant au sein du CST.

Il convient de désigner son remplaçant du même sexe afin de représenter le paritarisme.

Considérant la démission de Mme ZAMUNER et l'installation de Mme BARBA comme conseillère communautaire,

Vu les articles L. 5211-1 et L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

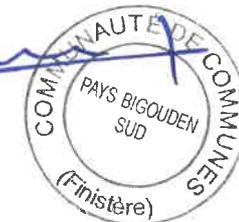
Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide les propositions de modifications de composition des commissions 1, 3 et 5,
- Valide les modifications apportées suite aux changements découlant de la modification du tableau des adjoints en 2021 sur la commune de l'ILE TUDY,
- Modifie en conséquence la délibération n°C-2022-05-17-01 du 17 mai 2022 relative à la composition des commissions communautaires.
- Nomme Mme Christine BARBA au comité social territorial en tant que membre suppléant,
- Modifie en conséquence la délibération n°C-2020-07-28-11 du 28 juillet 2020 relative à la composition du comité technique devenu comité social territorial,

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ





Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Affiché le

ID : 029-242900702-20230201-C_2023_02_01_02-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 26 janvier 2023, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à PENMARC'H sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le MERCREDI 1^{er} février à 18h00.

Sont présents :

COMBRIT	MM. DUPRÉ, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, MONTREUIL
GUILVINEC	M. BODERE
ÎLE-TUDY	M. JOUSSEAUME
LOCTUDY	MM. BEREHOUC, GAGNE, Mmes BARBA, BRETON, PRONOST
PENMARC'H	MM. BREN, BUANNIC, M. STEPHAN (à partir du PV d'élection de la 4 ^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02), Mmes LE GARS, LE RHUN, LE TROADEC
PLOBANNALEC-LESCONIL	MM. JULLIEN, LE CLEAC'H, M. LE MOIGNE, Mme CARROT
PLOMEUR	MM. CREDOU, LE FLOC'H, Mme BERROU (à partir du 3 ^{ème} tour du PV d'élection de la 4 ^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02)
PONT-L'ABBE	MM. ANSQUER, CANEVET, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, Mmes LAGADIC, WILLIEME
SAINT JEAN TROLIMON	M. AUBREE
TREFFIAGAT	M. LE PRAT, Mme CARROT-TANNEAU
TREGUENNEC	M. MOREL
TREMEOC	M. L'HELGOUARC'H, Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme PICARD (COMBRIT) à Mme LE GALL-LE BERRE (COMBRIT)
M. TANNEAU (GUILVINEC) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE)
Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. BODERE (GUILVINEC)
M. STEPHAN (PENMARC'H) à Mme LE TROADEC (PENMARC'H) (jusqu'à la délibération N° C-2023-02-01-01)
Mme BERROU (PLOMEUR) à M. CREDOU (PLOMEUR) (jusqu'au 2^{ème} tour du PV d'élection de la 4^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02)
Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. LE FLOC'H (PLOMEUR)
Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à Mme LAGADIC (PONT-L'ABBE)
Mme DREAU (PONT-L'ABBE) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)
Mme BOURHIS (TREFFIAGAT) à M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Assistent également à la réunion :

Mmes BEDART, LOCH, PICARD-COTTEN, MELON, MM. PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : Gwenola LE TROADEC

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	36, puis 37, puis 38
Votants	45

Date de la convocation : 26 janvier 2023
Date d'affichage : 26 janvier 2023
Date d'expédition du rapport : 26 janvier 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Finistère

Communauté de communes du pays bigouden sud

Délibération N° C-2023-02-01-02

PROCES-VERBAL

de l'élection du
4^{ème} vice-président

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} février à 18 h 00, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis à PENMARC'H, dans la salle CAP CAVAL, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Stéphane LE DOARE, Président, le 26 janvier 2023.

Par arrêté préfectoral du 3 octobre 2019, le Préfet du Finistère a fixé à 45 l'effectif du Conseil communautaire. La composition du Conseil est désormais la suivante :

COMMUNE	NOM	PRENOM	Suppléant de droit
COMBRIT	DUPRE	Jean-Claude	
COMBRIT	LE GALL-LE BERRE	Brigitte	
COMBRIT	LOUSSOUARN	Christian	
COMBRIT	MONTREUIL	Catherine	
COMBRIT	PICARD	Maryannick	
ILE-TUDY	JOUSSEAUME	Éric	LEON Marguerite
LE GUILVINEC	BODERE	Christian	
LE GUILVINEC	LOPERE	Lénaïg	
LE GUILVINEC	TANNEAU	Jean-Luc	
LOCTUDY	BARBA	Christine	
LOCTUDY	BEREHOUC	Matthieu	
LOCTUDY	BRETON	Janick	
LOCTUDY	GAIGNE	Jean-Michel	
LOCTUDY	PRONOST	Anne	
PENMARC'H	BREN	Jean-Marc	
PENMARC'H	BUANNIC	Jean-Louis	
PENMARC'H	LE GARS	Fabienne	
PENMARC'H	LE RHUN	Jocelyne	
PENMARC'H	LE TROADEC	Gwenola	
PENMARC'H	STEPHAN	Denis	
PLOBANNALEC-LESCONIL	CARROT	Lauriane	
PLOBANNALEC-LESCONIL	JULLIEN	Bruno	
PLOBANNALEC-LESCONIL	LE CLEACH	Cyrille	
PLOBANNALEC-LESCONIL	LE MOIGNE	Yannick	

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département du Finistère

Communauté de communes du pays bigouden sud

Délibération N° C-2023-02-01-02

COMMUNE	NOM	PRENOM	Suppléant de droit
PLOMEUR	BERROU	Gaëlle	
PLOMEUR	CREDOU	Ronan	
PLOMEUR	LE FLOCH	Jean-Yves	
PLOMEUR	STEPHAN	Nelly	
PONT-L'ABBE	ANSQUER	Olivier	
PONT-L'ABBE	CANVET	Yves	
PONT-L'ABBE	CAVALOC	Laurent	
PONT-L'ABBE	DIONISI	Michelle	
PONT-L'ABBE	DREAU	Valérie	
PONT-L'ABBE	LAGADIC	Marie-Pierre	
PONT-L'ABBE	LE DOARÉ	Stéphane	
PONT-L'ABBE	LE GUEN	Éric	
PONT-L'ABBE	TANGUY	Jacques	
PONT-L'ABBE	WILLIEME	Patricia	
SAINT-JEAN-TROLIMON	AUBREE	Jean-Edern	HEMON Denis
TREFFIAGAT	BOURHIS	Danielle	
TREFFIAGAT	CARROT-TANNEAU	Nathalie	
TREFFIAGAT	LE PRAT	Daniel	
TREGUENNEC	MOREL	Stéphane	XUEREB Jean-Jacques
TREMEOC	BORDET	Sonia	
TREMEOC	L'HELGOUARC'H	Jean	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gaëlle BERROU à M. Ronan CREDOU *jusqu'au 2ème tour du scrutin*

Mme Nelly STEPHAN à M. Jean-Yves LE FLOCH

Mme Michelle DIONISI à Mme Valérie DREAU

Mme Valérie DREAU à M. Stéphane LE DOARE

Mme Lénéaïg LOPERE à M. Christian BODERE

M. Jean-Luc TANNEAU à M. Éric LE GUEN

Mme Danielle BOURHIS à M. JULLIEN

Mme Maryannick PICARD à Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE

Nombre de membres dont le Conseil de Communauté doit être composé : 45

Nombre de délégués en exercice : 45



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Finistère

Communauté de communes du pays bigouden sud

Délibération N° C-2023-02-01-02

Nombre de délégués présents : 37 puis 38 au 3ème tour
 Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil de Communauté procède sous la Présidence de M. Stéphane LE DOARE, à l'élection du 4^{ème} vice-président.

Il est rappelé aux conseillers les textes en vigueur dans le cadre des élections.

Le secrétaire de séance a été désigné en la personne de Mme LE TROADEC

Le Conseil de Communauté a choisi pour assesseurs :

- Monsieur Matthieu BEREHOUC de LOCTUDY
 - Monsieur Jean-Edern AUBREE de SAINT JEAN TROLIMON
 - Madame Lauriane CARROT de PLOBANNALEC-LESCONIL
- benjamins de l'assemblée.*

ELECTION DU 4^{ème} vice-président

Le Président a recueilli la (les) candidature(s) de :

- ~~Mme/M.~~ Stéphane NOEL
- ~~Mme/M.~~ ERIC LE GEN
- Mme/M.
- Mme/M.

Chaque membre du Conseil de Communauté, à l'appel de son nom, a remis son bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

1^{er} tour de scrutin

Votants	45
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	9
Majorité absolue	23

Ont obtenu :

Stéphane NOEL	21 voix
ERIC LE GEN	15 voix
	voix
	voix

Mme/M ayant obtenu la majorité absolue est déclaré(e) élu(e) 4^{ème} vice-président(e) de la communauté de communes.



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Finistère

Communauté de communes du pays bigouden sud

Délibération N° C-2023-02-01-02

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 2^{ème} tour de scrutin.

2^{ème} tour de scrutin

Ont obtenu :

Votants	65
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	9
Majorité absolue	23

Stéphane NOEL	21 voix
ÉRIC LE GEN	15 voix
	voix
	voix

Mme/M ayant obtenu la majorité absolue est déclaré(e) élu(e)
 4^{ème} vice-président(e) de la communauté de communes.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin.

3^{ème} tour de scrutin

Ont obtenu :

Votants	45
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	9
Majorité relative	

Stéphane NOEL	21 voix
ÉRIC LE GEN	15 voix
	voix
	voix

Mme/M ayant obtenu la majorité relative est déclaré(e) élu(e)
 4^{ème} vice-président(e) de la communauté de communes.

Est donc élu 4^{ème} vice-président(e) de la communauté de communes :

4 ^{ème} vice-président(e)	Stéphane NOEL
------------------------------------	---------------

OBSERVATIONS et RECLAMATIONS

Signature des membres présents :

Le Président :

Stéphane LE DOARE



Le secrétaire de séance :

Les assesseurs :

Matthieu BEREHOUC

Jean-Edern AUBREE

Lauriane CARROT

Les membres du Conseil de Communauté : (cf. émargement joint)



Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Affiché le

ID : 029-242900702-20230201-C_2023_02_01_03-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 26 janvier 2023, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à PENMARC'H sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le MERCREDI 1^{er} février à 18h00.

Sont présents :

COMBRIT	MM. DUPRÉ, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, MONTREUIL
GUILVINEC	M. BODERE
ÎLE-TUDY	M. JOUSSEAUME
LOCTUDY	MM. BEREHOUC, GAIGNE, Mmes BARBA, BRETON, PRONOST
PENMARC'H	MM. BREN, BUANNIC, M. STEPHAN (à partir du PV d'élection de la 4 ^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02), Mmes LE GARS, LE RHUN, LE TROADEC
PLOBANNALEC-LESCONIL	MM. JULLIEN, LE CLEAC'H, M. LE MOIGNE, Mme CARROT
PLOMEUR	MM. CREDOU, LE FLOC'H, Mme BERROU (à partir du 3 ^{ème} tour du PV d'élection de la 4 ^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02)
PONT-L'ABBE	MM. ANSQUER, CANEVET, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, Mmes LAGADIC, WILLIEME
SAINT JEAN TROLIMON	M. AUBREE
TREFFIAGAT	M. LE PRAT, Mme CARROT-TANNEAU
TREGUENNEC	M. MOREL
TREMEOC	M. L'HELGOUARC'H, Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme PICARD (COMBRIT) à Mme LE GALL-LE BERRE (COMBRIT)
M. TANNEAU (GUILVINEC) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE)
Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. BODERE (GUILVINEC)
M. STEPHAN (PENMARC'H) à Mme LE TROADEC (PENMARC'H) (jusqu'à la délibération N° C-2023-02-01-01)
Mme BERROU (PLOMEUR) à M. CREDOU (PLOMEUR) (jusqu'au 2^{ème} tour du PV d'élection de la 4^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02)
Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. LE FLOC'H (PLOMEUR)
Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à Mme LAGADIC (PONT-L'ABBE)
Mme DREAU (PONT-L'ABBE) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)
Mme BOURHIS (TREFFIAGAT) à M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Assistent également à la réunion :

Mmes BEDART, LOCH, PICARD-COTTEN, MELON, MM. PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : Gwenola LE TROADEC

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	36, puis 37, puis 38
Votants	45

Date de la convocation : 26 janvier 2023
Date d'affichage : 26 janvier 2023
Date d'expédition du rapport : 26 janvier 2023





REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Finistère

Communauté de communes du pays bigouden sud

Délibération N° C-2023-02-01-03

PROCES-VERBAL

de l'élection d'un conseiller communautaire délégué

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} février à 18 h 00, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis à PENMARC'H, dans la salle CAP CAVAL, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Stéphane LE DOARE, Président, le 26 janvier 2023.

Par arrêté préfectoral du 3 octobre 2019, le Préfet du Finistère a fixé à 45 l'effectif du Conseil communautaire. La composition du Conseil est désormais la suivante :

COMMUNE	NOM	PRENOM	Suppléant de droit
COMBRIT	DUPRE	Jean-Claude	
COMBRIT	LE GALL-LE BERRE	Brigitte	
COMBRIT	LOUSSOUARN	Christian	
COMBRIT	MONTREUIL	Catherine	
COMBRIT	PICARD	Maryannick	
ILE-TUDY	JOUSSEAUME	Eric	LEON Marguerite
LE GUILVINEC	BODERE	Christian	
LE GUILVINEC	LOPERE	Lénaïg	
LE GUILVINEC	TANNEAU	Jean-Luc	
LOCTUDY	BARBA	Christine	
LOCTUDY	BEREHOUC	Matthieu	
LOCTUDY	BRETON	Janick	
LOCTUDY	GAIGNE	Jean-Michel	
LOCTUDY	PRONOST	Anne	
PENMARC'H	BREN	Jean-Marc	
PENMARC'H	BUANNIC	Jean-Louis	
PENMARC'H	LE GARS	Fabienne	
PENMARC'H	LE RHUN	Jocelyne	
PENMARC'H	LE TROADEC	Gwenola	
PENMARC'H	STEPHAN	Denis	
PLOBANNALEC-LESCONIL	CARROT	Lauriane	
PLOBANNALEC-LESCONIL	JULLIEN	Bruno	
PLOBANNALEC-LESCONIL	LE CLEACH	Cyrille	
PLOBANNALEC-LESCONIL	LE MOIGNE	Yannick	
PLOMEUR	BERROU	Gaëlle	



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Finistère

Communauté de communes du pays bigouden sud

Délibération N° C-2023-02-01-03

COMMUNE	NOM	PRENOM	Suppléant de droit
PLOMEUR	CREDOU	Ronan	
PLOMEUR	LE FLOCH	Jean-Yves	
PLOMEUR	STEPHAN	Nelly	
PONT-L'ABBE	ANSQUER	Olivier	
PONT-L'ABBE	CANEVET	Yves	
PONT-L'ABBE	CAVALOC	Laurent	
PONT-L'ABBE	DIONISI	Michelle	
PONT-L'ABBE	DREAU	Valérie	
PONT-L'ABBE	LAGADIC	Marie-Pierre	
PONT-L'ABBE	LE DOARÉ	Stéphane	
PONT-L'ABBE	LE GUEN	Eric	
PONT-L'ABBE	TANGUY	Jacques	
PONT-L'ABBE	WILLIEME	Patricia	
SAINT-JEAN-TROLIMON	AUBREE	Jean-Edern	HEMON Denis
TREFFIAGAT	BOURHIS	Danielle	
TREFFIAGAT	CARROT-TANNEAU	Nathalie	
TREFFIAGAT	LE PRAT	Daniel	
TREGUENNEC	MOREL	Stéphane	XUEREB Jean-Jacques
TREMEOC	BORDET	Sonia	
TREMEOC	L'HELGOUARC'H	Jean	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nelly STEPHAN à M. Jean-Yves LE FLOCH

Mme Michelle DIONISI à Mme Valérie DREAU

Mme Valérie DREAU à M. Stéphane LE DOARE

Mme Lénéaïg LOPERE à M. Christian BODERE

M. Jean-Luc TANNEAU à M. Éric LE GUEN

Mme Danielle BOURHIS à M. JULLIEN

Mme Maryannick PICARD à Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE

Nombre de membres dont le Conseil de Communauté doit être composé : 45

Nombre de délégués en exercice : 45

Nombre de délégués présents : 38

Nombre de délégués votants : 45



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Finistère

Communauté de communes du pays bigouden sud

Délibération N° C-2023-02-01-03

Le Conseil de Communauté procède sous la Présidence de M. Stéphane LE DOARE, à l'élection d'un conseiller communautaire délégué.

Il est rappelé aux conseillers les textes en vigueur dans le cadre des élections.

Le secrétaire de séance a été désigné en la personne de Mme LE TROADEC

Le Conseil de Communauté a choisi pour assesseurs :

- Monsieur Matthieu BEREHOUC de LOCTUDY
- Monsieur Jean-Edern AUBREE de SAINT JEAN TROLIMON
- Madame Lauriane CARROT de PLOBANNALEC-LESCONIL

benjamins de l'assemblée.

ELECTION d'un conseiller communautaire délégué

Le Président a recueilli la (les) candidature(s) de :

Mme/M. Gwenola LE TROADEC

Mme/M.

Mme/M.

Mme/M.

Chaque membre du Conseil de Communauté, à l'appel de son nom, a remis son bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

1^{er} tour de scrutin

Ont obtenu :

Votants	45
Bulletins nuls	2
Bulletins blancs	8
Majorité absolue	23

<u>Gwenola LE TROADEC</u>	35 voix
	voix
	voix
	voix

Mme/M. Gwenola LE TROADEC ayant obtenu la majorité absolue est déclaré(e) élu(e) conseiller délégué de la communauté de communes.



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Finistère

Communauté de communes du pays bigouden sud

Délibération N° C-2023-02-01-03

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 2^{ème} tour de scrutin.

2^{ème} tour de scrutin

Ont obtenu :

Votants	
Bulletins nuls	
Bulletins blancs	
Majorité absolue	

	voix
	voix
	voix
	voix

Mme/M ayant obtenu la majorité absolue est déclaré(e) élu(e) conseiller délégué de la communauté de communes.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin.

3^{ème} tour de scrutin

Ont obtenu :

Votants	
Bulletins nuls	
Bulletins blancs	
Majorité relative	

	voix
	voix
	voix
	voix

Mme/M ayant obtenu la majorité relative est déclaré(e) élu(e) conseiller délégué de la communauté de communes.

Est donc élu conseiller délégué de la communauté de communes :

Conseiller communautaire délégué	Gwenola LE TROADEC
----------------------------------	--------------------

OBSERVATIONS et RECLAMATIONS

Signature des membres présents :

Le Président :

Stéphane LE DOARE



Le secrétaire de séance :

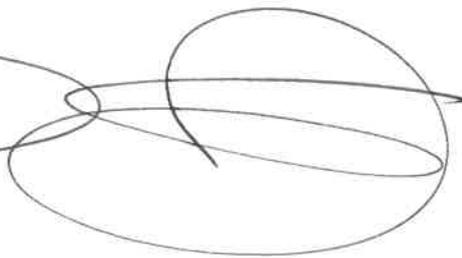


Les assesseurs :

Matthieu BEREHOUC



Jean-Edern AUBREE



Lauriane CARROT



Les membres du Conseil de Communauté : (cf. émargement joint)



Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Affiché le

ID : 029-242900702-20230201-C_2023_02_01_04-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 26 janvier 2023, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à PENMARC'H sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le MERCREDI 1^{er} février à 18h00.

Sont présents :

COMBRIT	MM. DUPRÉ, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, MONTREUIL
GUILVINEC	M. BODERE
ÎLE-TUDY	M. JOUSSEAUME
LOCTUDY	MM. BEREHOUC, GAIGNE, Mmes BARBA, BRETON, PRONOST
PENMARC'H	MM. BREN, BUANNIC, M. STEPHAN (à partir du PV d'élection de la 4 ^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02), Mmes LE GARS, LE RHUN, LE TROADEC
PLOBANNALEC-LESCONIL	MM. JULLIEN, LE CLEAC'H, M. LE MOIGNE, Mme CARROT
PLOMEUR	MM. CREDOU, LE FLOC'H, Mme BERROU (à partir du 3 ^{ème} tour du PV d'élection de la 4 ^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02)
PONT-L'ABBE	MM. ANSQUER, CANEVET, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, Mmes LAGADIC, WILLIEME
SAINT JEAN TROLIMON	M. AUBREE
TREFFIAGAT	M. LE PRAT, Mme CARROT-TANNEAU
TREGUENNEC	M. MOREL
TREMEOC	M. L'HELGOUARC'H, Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme PICARD (COMBRIT) à Mme LE GALL-LE BERRE (COMBRIT)
M. TANNEAU (GUILVINEC) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE)
Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. BODERE (GUILVINEC)
M. STEPHAN (PENMARC'H) à Mme LE TROADEC (PENMARC'H) (jusqu'à la délibération N° C-2023-02-01-01)
Mme BERROU (PLOMEUR) à M. CREDOU (PLOMEUR) (jusqu'au 2^{ème} tour du PV d'élection de la 4^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02)
Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. LE FLOC'H (PLOMEUR)
Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à Mme LAGADIC (PONT-L'ABBE)
Mme DREAU (PONT-L'ABBE) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)
Mme BOURHIS (TREFFIAGAT) à M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Assistent également à la réunion :

Mmes BEDART, LOCH, PICARD-COTTEN, MELON, MM. PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : Gwenola LE TROADEC

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	36, puis 37, puis 38
Votants	45

Date de la convocation : 26 janvier 2023
Date d'affichage : 26 janvier 2023
Date d'expédition du rapport : 26 janvier 2023

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 1 ^{er} février 2023	N° Acte : C-2023-02-01-04
Objet : Représentations de la CCPBS auprès de la Technopôle, de la SEM Haliotika et de Quimper Cornouaille Développement	Classification : 5.3 – Désignation de représentants

Il est proposé que la personne élue vice-président(e) à l'économie siège en lieu et place de Mme ZAMUNER au sein des structures suivantes :

- CA et AG de la Technopôle
- SEM HALIOTIKA
- QCD : Commission Mer et Littoral DLAL FEAMPA et Conseil d'Administration en qualité de membre suppléant (titulaire : M. LE DOARÉ), Assemblée Générale en tant que titulaire

Considérant la démission de Mme ZAMUNER,

Considérant l'élection de M. Stéphane MOREL en tant que 4^{ème} vice-président en charge de l'économie et de l'agriculture,

Vu les statuts de la Technopôle Cornouaille, de la SEM Haliotika et de Quimper Cornouaille Développement,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide ces propositions de modification des représentations de la CCPBS :
 - o M. MOREL représentera l'EPCI auprès de la Technopôle et de la SEM Haliotika,
 - o M. MOREL siègera aux instances de Quimper Cornouaille Développement :
 - En qualité de titulaire : AG
 - En qualité de suppléant : CA, CML DLAL FEAMPA.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ





Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Affiché le

ID : 029-242900702-20230201-C_2023_02_01_05-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 26 janvier 2023, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à PENMARC'H sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le **MERCREDI 1^{er} février à 18h00.**

Sont présents :

COMBRIT	MM. DUPRÉ, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, MONTREUIL
GUILVINEC	M. BODERE
ÎLE-TUDY	M. JOUSSEAUME
LOCTUDY	MM. BEREHOUC, GAGNE, Mmes BARBA, BRETON, PRONOST
PENMARC'H	MM. BREN, BUANNIC, M. STEPHAN (à partir du PV d'élection de la 4 ^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02), Mmes LE GARS, LE RHUN, LE TROADEC
PLOBANNALEC-LESCONIL	MM. JULLIEN, LE CLEAC'H, M. LE MOIGNE, Mme CARROT
PLOMEUR	MM. CREDOU, LE FLOC'H, Mme BERROU (à partir du 3 ^{ème} tour du PV d'élection de la 4 ^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02)
PONT-L'ABBE	MM. ANSQUER, CANEVET, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, Mmes LAGADIC, WILLIEME
SAINT JEAN TROLIMON	M. AUBREE
TREFFIAGAT	M. LE PRAT, Mme CARROT-TANNEAU
TREGUENNEC	M. MOREL
TREMEOC	M. L'HELGOUARC'H, Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme PICARD (COMBRIT) à Mme LE GALL-LE BERRE (COMBRIT)
M. TANNEAU (GUILVINEC) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE)
Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. BODERE (GUILVINEC)
M. STEPHAN (PENMARC'H) à Mme LE TROADEC (PENMARC'H) (jusqu'à la délibération N° C-2023-02-01-01)
Mme BERROU (PLOMEUR) à M. CREDOU (PLOMEUR) (jusqu'au 2^{ème} tour du PV d'élection de la 4^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02)
Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. LE FLOC'H (PLOMEUR)
Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à Mme LAGADIC (PONT-L'ABBE)
Mme DREAU (PONT-L'ABBE) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)
Mme BOURHIS (TREFFIAGAT) à M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Assistent également à la réunion :

Mmes BEDART, LOCH, PICARD-COTTEN, MELON, MM. PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : Gwenola LE TROADEC

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	36, puis 37, puis 38
Votants	45

Date de la convocation : 26 janvier 2023
Date d'affichage : 26 janvier 2023
Date d'expédition du rapport : 26 janvier 2023



COMMUNAUTÉ de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 1 ^{er} février 2023	N° Acte : C-2023-02-01-05
Objet : Modification de l'article 25 du règlement intérieur des assemblées	Classification : 5.2 – Fonctionnement des assemblées

Le conseil communautaire du 10 décembre 2020 a validé et adopté le règlement intérieur des assemblées joint en annexe.

Considérant que les bureaux communautaires sont élargis à l'ensemble des maires, Il convient de modifier l'article 25 comme suit :

« Le bureau comprend le président, les vice-présidents et les conseillers communautaires délégués.

Participent aux réunions du bureau, sans droit de vote : l'ensemble des maires du territoire, ou en cas d'absence leurs représentants nommément désignés, ainsi que les membres de la Direction générale de la communauté de communes;

En cas d'empêchement ou d'absence d'un vice-président ou d'un conseiller communautaire délégué, un pouvoir peut être donné à un autre membre du bureau.

Le bureau assiste le Président dans ses fonctions, examine les propositions des commissions, oriente les décisions de l'organe délibérant, décide dans le cadre des délégations que le Conseil communautaire lui a accordé et d'une manière générale, se prononce sur toutes les questions d'intérêt communautaire relevant des compétences de la Communauté de communes.

Le bureau est présidé et animé par le président de la communauté de communes et en cas d'empêchement ou d'absence par un vice-président pris dans l'ordre du tableau. Le Président convoque les réunions et fixe l'ordre du jour. S'agissant des délibérations prises par délégation elles sont soumises à la règle du quorum.

Le bureau se réunit au siège de la communauté de communes ou dans un autre lieu situé sur le territoire de la communauté de communes. Le Bureau se réunit autant de fois que nécessaire sur décision et convocation du Président. Les réunions du bureau ne sont pas publiques.

Le président peut inviter toute personne qualifiée dans le cas où une question particulière intéressant une compétence de la Communauté de communes serait inscrite à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de chaque réunion est diffusé à l'ensemble des membres du conseil communautaire.»

Considérant les modifications à apporter au règlement intérieur des assemblées,

Vu l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°C-2020-12-10-03 du 10 décembre 2020 adoptant le règlement intérieur des assemblées.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Modifie l'article 25 du règlement intérieur des assemblées tel que précisé ci-avant,
- Modifie en conséquence la délibération du Conseil communautaire n°C2020-12-10-03 du 10 décembre 2020 adoptant le règlement intérieur des assemblées.



Pour extrait conforme,
Le président,
Stéphane LE DOARÉ



Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Affiché le

ID : 029-242900702-20230201-C_2023_02_01_06-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 26 janvier 2023, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à PENMARC'H sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le MERCREDI 1^{er} février à 18h00.

Sont présents :

COMBRIT	MM. DUPRÉ, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, MONTREUIL
GUILVINEC	M. BODERE
ÎLE-TUDY	M. JOUSSEAUME
LOCTUDY	MM. BEREHOUC, GAIGNE, Mmes BARBA, BRETON, PRONOST
PENMARC'H	MM. BREN, BUANNIC, M. STEPHAN (à partir du PV d'élection de la 4 ^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02), Mmes LE GARS, LE RHUN, LE TROADEC
PLOBANNALEC-LESCONIL	MM. JULLIEN, LE CLEAC'H, M. LE MOIGNE, Mme CARROT
PLOMEUR	MM. CREDOU, LE FLOC'H, Mme BERROU (à partir du 3 ^{ème} tour du PV d'élection de la 4 ^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02)
PONT-L'ABBE	MM. ANSQUER, CANEVET, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, Mmes LAGADIC, WILLIEME
SAINT JEAN TROLIMON	M. AUBREE
TREFFIAGAT	M. LE PRAT, Mme CARROT-TANNEAU
TREGUENNEC	M. MOREL
TREMEOC	M. L'HELGOUARC'H, Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme PICARD (COMBRIT) à Mme LE GALL-LE BERRE (COMBRIT)
M. TANNEAU (GUILVINEC) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE)
Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. BODERE (GUILVINEC)
M. STEPHAN (PENMARC'H) à Mme LE TROADEC (PENMARC'H) (jusqu'à la délibération N° C-2023-02-01-01)
Mme BERROU (PLOMEUR) à M. CREDOU (PLOMEUR) (jusqu'au 2^{ème} tour du PV d'élection de la 4^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02)
Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. LE FLOC'H (PLOMEUR)
Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à Mme LAGADIC (PONT-L'ABBE)
Mme DREAU (PONT-L'ABBE) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)
Mme BOURHIS (TREFFIAGAT) à M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Assistent également à la réunion :

Mmes BEDART, LOCH, PICARD-COTTEN, MELON, MM. PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : Gwenola LE TROADEC

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	36, puis 37, puis 38
Votants	45

Date de la convocation : 26 janvier 2023
Date d'affichage : 26 janvier 2023
Date d'expédition du rapport : 26 janvier 2023

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 1 ^{er} février 2023	N° Acte : C-2023-02-01-06
Objet : Mission spéciale : remboursement des frais des agents dans le cadre d'un voyage d'études au Québec en lien avec le projet de recherche ARICO – adaptation aux risques côtiers - 2023	Classification : 7.1 – Décisions budgétaires

Dans le cadre du projet de recherche ARICO (Co-construction de scénarios d'adaptation des territoires maritimes aux risques côtiers dans un contexte de changements climatiques en France et au Québec) financé conjointement par l'Agence Nationale de la Recherche et les Fonds de Recherche du Québec, une quinzaine de chercheurs et professionnels de la gestion des risques côtiers français se déplaceront au Québec en mars prochain pour un deuxième séjour d'étude d'environ une semaine.

Le but de ce projet de recherche est de mieux appréhender et de favoriser les capacités d'adaptation des populations et des territoires maritimes soumis aux risques côtiers en coconstruisant, avec les acteurs de la société, des scénarios d'adaptation des territoires côtiers.

Une partie des recherches sera menée sur des territoires pilotes : la CCPBS ainsi que la Municipalité Régionale de Comté de la Matanie au Québec, où se tiendra une bonne partie des activités du séjour d'étude de mars. La but de ce séjour est, via des visites terrains et des séances d'échanges et de travail, de poursuivre et d'approfondir plus en détail le travail engagé en 2021, et de bénéficier de retours d'expériences qui pourraient inspirer des pistes de solutions des deux côtés de l'Atlantique.

Au printemps 2023, il est prévu que l'équipe québécoise revienne en Pays bigouden pour continuer les échanges entamés en 2022. Certains des membres de la délégation participeront au festival « Si la mer monte » à l'Île Tudy.

Des rencontres sont prévues du 11 au 18 mars 2023 avec des acteurs municipaux de La Matanie, ceux de la Province de Québec et les universitaires de Québec, de Brest et de Lille. Comme en novembre 2021, la CCPBS est conviée à se joindre à ce voyage d'études. Les organisateurs universitaires ont précisé que le séjour concernait plutôt des techniciens en charge du dossier. Les frais de déplacement et de séjour sur place seront pris en charge par le projet de recherche (dispositions identiques au déplacement 2021). Cependant l'EPCI souhaite prendre une délibération dans l'éventualité de dépenses annexes non prises en charge.

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de décider de confier un mandat spécial et d'autoriser les remboursements de frais réels,

Vu les articles L. 5215-16 et L. 2123-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 7-2 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Dans le cadre du déplacement au Québec
 - o Autorise le remboursement des frais réels afférents à ce déplacement, non pris en charge par l'UBO,
 - o Autorise le remboursement des frais réels engagés par M. Guillaume ESTEVA KERMEL, chargé de mission GEMAPI, non pris en charge par l'UBO,
 - o Autorise le remboursement des frais réels engagés par M. Benjamin BUISSON, responsable du Pôle biodiversité, non pris en charge par l'UBO.



Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ



Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Affiché le

ID : 029-242900702-20230201-C_2023_02_01_07-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 26 janvier 2023, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à PENMARC'H sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le MERCREDI 1^{er} février à 18h00.

Sont présents :

COMBRIT	MM. DUPRÉ, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, MONTREUIL
GUILVINEC	M. BODERE
ÎLE-TUDY	M. JOUSSEAUME
LOCTUDY	MM. BEREHOUC, GAIGNE, Mmes BARBA, BRETON, PRONOST
PENMARC'H	MM. BREN, BUANNIC, M. STEPHAN (à partir du PV d'élection de la 4 ^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02), Mmes LE GARS, LE RHUN, LE TROADEC
PLOBANNALEC-LESCONIL	MM. JULLIEN, LE CLEAC'H, M. LE MOIGNE, Mme CARROT
PLOMEUR	MM. CREDOU, LE FLOC'H, Mme BERROU (à partir du 3 ^{ème} tour du PV d'élection de la 4 ^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02)
PONT-L'ABBE	MM. ANSQUER, CANEVET, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, Mmes LAGADIC, WILLIEME
SAINT JEAN TROLIMON	M. AUBREE
TREFFIAGAT	M. LE PRAT, Mme CARROT-TANNEAU
TREGUENNEC	M. MOREL
TREMEOC	M. L'HELGOUARC'H, Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme PICARD (COMBRIT) à Mme LE GALL-LE BERRE (COMBRIT)
M. TANNEAU (GUILVINEC) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE)
Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. BODERE (GUILVINEC)
M. STEPHAN (PENMARC'H) à Mme LE TROADEC (PENMARC'H) (jusqu'à la délibération N° C-2023-02-01-01)
Mme BERROU (PLOMEUR) à M. CREDOU (PLOMEUR) (jusqu'au 2^{ème} tour du PV d'élection de la 4^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02)
Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. LE FLOC'H (PLOMEUR)
Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à Mme LAGADIC (PONT-L'ABBE)
Mme DREAU (PONT-L'ABBE) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)
Mme BOURHIS (TREFFIAGAT) à M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Assistent également à la réunion :

Mmes BEDART, LOCH, PICARD-COTTEN, MELON, MM. PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : Gwenola LE TROADEC

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	36, puis 37, puis 38
Votants	45

Date de la convocation : 26 janvier 2023
Date d'affichage : 26 janvier 2023
Date d'expédition du rapport : 26 janvier 2023



COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 1 ^{er} février 2023	N° Acte : C-2023-02-01-07
Objet : Installation d'ateliers-relais : fixation des tarifs	Classification : 7.10 - Divers

Dans le cadre de sa compétence « développement économique », la communauté de communes souhaite faciliter la création et l'implantation des entreprises sur son territoire en proposant l'aménagement d'ateliers-relais.

Ainsi, en complément de l'offre foncière existante, la commission « Développement économique » a souhaité mettre en location deux locaux, situés à Plomeur et Treffiagat.

► Local à Ti Boutic

Le local situé sur la parcelle ZL 378 dans la zone d'activités de Ti Boutic à Plomeur est propriété de la CCPBS depuis sa construction pour le service de portage de repas en 2013. Depuis le déménagement du service à Kérist fin 2021, le local n'est plus utilisé.

Le bâtiment, d'une surface de 429 m², est composé d'un espace « atelier » de 307 m² et d'un espace « bureaux » de 122 m².

En enlevant les espaces communs (sanitaires, douches et salle de pause), le bâtiment présente une surface louable de 230 m² :

- un espace administratif potentiellement divisible en 4 espaces (bureau et/ou vestiaire) pour un total de 62 m².
- un espace atelier de 168 m² qui peut être divisé selon les besoins avec un axe central d'accès.

Le bâtiment a bénéficié d'aménagements légers pour faciliter la location du site. Le terrain, totalement clôturé, offre 15 places de stationnement.

► Local à Toul Car Bras

La CCPBS a décidé, au printemps dernier, de préempter un hangar situé sur la zone de Toul Car Bras à Treffiagat pour s'assurer du maintien d'activités de production sur le territoire et offrir aux porteurs de projet un local pour les accompagner dans le démarrage de leur activité ou les aider à s'implanter sur le territoire.

Le local situé sur la parcelle A3049 sur la zone d'activités de Toul Car Bras est composé de deux parties :

- un espace de 219 m² comprenant un coin sanitaire ;
- une extension indépendante de 131 m².

Pour ces deux biens immobiliers, la CCPBS proposera une location d'un an renouvelable deux fois. Cette autorisation d'occupation ne pourra pas excéder trois ans.

Il est proposé le tarif de 6 € HT le m² par mois dont 1 € HT pour les charges.

Le loyer est entendu toutes charges comprises et sera assujéti à TVA. L'acte d'occupation et le règlement intérieur préciseront les modalités de fonctionnement de la location des bureaux et ateliers.

Un suivi des charges sera réalisé régulièrement et une revalorisation du tarif de location pourra être envisagée au besoin.

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 1 ^{er} février 2023	N° Acte : C-2023-02-01-07
Objet : Installation d'ateliers-relais : fixation des tarifs	Classification : 7.10 – Divers

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire d'adopter les tarifs appliqués par la communauté de communes,

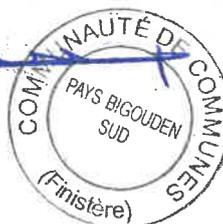
Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte les tarifs suivants :
 - o Pour le local à Ti Boutic : 6 € HT le m² par mois dont 1 € HT de charge ;
 - o Pour le local à Toul Car Bras : 6 € HT le m² par mois dont 1 € HT de charge.
- Assujettit à la TVA les loyers,
- Autorise le président à émettre les titres de recouvrement mensuellement.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ





Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Affiché le

ID : 029-242900702-20230201-C_2023_02_01_08-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 26 janvier 2023, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à PENMARC'H sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le MERCREDI 1^{er} février à 18h00.

Sont présents :

COMBRIT
GUILVINEC
ÎLE-TUDY
LOCTUDY
PENMARC'H

MM. DUPRÉ, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, MONTREUIL
M. BODERE
M. JOUSSEAUME
MM. BEREHOUC, GAIGNE, Mmes BARBA, BRETON, PRONOST
MM. BREN, BUANNIC, M. STEPHAN (à partir du PV d'élection de la 4^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02), Mmes LE GARS, LE RHUN, LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL
PLOMEUR

MM. JULLIEN, LE CLEAC'H, M. LE MOIGNE, Mme CARROT
MM. CREDOU, LE FLOC'H, Mme BERROU (à partir du 3^{ème} tour du PV d'élection de la 4^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02)

PONT-L'ABBE

MM. ANSQUER, CANEVET, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY,
Mmes LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON

M. AUBREE

TREFFIAGAT

M. LE PRAT, Mme CARROT-TANNEAU

TREGUENNEC

M. MOREL

TREMEOC

M. L'HELGOUARC'H, Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme PICARD (COMBRIT) à Mme LE GALL-LE BERRE (COMBRIT)

M. TANNEAU (GUILVINEC) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE)

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. BODERE (GUILVINEC)

M. STEPHAN (PENMARC'H) à Mme LE TROADEC (PENMARC'H) (jusqu'à la délibération N° C-2023-02-01-01)

Mme BERROU (PLOMEUR) à M. CREDOU (PLOMEUR) (jusqu'au 2^{ème} tour du PV d'élection de la 4^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. LE FLOC'H (PLOMEUR)

Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à Mme LAGADIC (PONT-L'ABBE)

Mme DREAU (PONT-L'ABBE) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

Mme BOURHIS (TREFFIAGAT) à M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Assistent également à la réunion :

Mmes BEDART, LOCH, PICARD-COTTEN, MELON, MM. PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : Gwenola LE TROADEC

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	36, puis 37, puis 38
Votants	45

Date de la convocation : 26 janvier 2023
Date d'affichage : 26 janvier 2023
Date d'expédition du rapport : 26 janvier 2023



COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 1 ^{er} février 2023	N° Acte : C-2023-02-01-08
Objet : Zone d'activités de Toul Car Bras : Fixation du prix de vente d'une partie du lot n°14	Classification : 7.10 – Divers

L'inventaire des zones humides effectué par OUESCO en 2014 a répertorié une zone humide au sein de la zone d'activités de Toul Car Bras. C'est donc naturellement que le PLU de la commune de TREFFIAGAT avait, lors de sa révision approuvée le 20 décembre 2019, classé l'emprise de ladite zone humide en zone N (Naturelle).

Une expertise spécifique à la zone a, par la suite, été réalisée en 2022 et OUESCO en a conclu que la parcelle cadastrée A-3047, recevant notamment les lots 14 et 15, ne présentait pas les caractéristiques justifiant son maintien à l'inventaire des zones humides.

Bien que, les lots n°14 et 15 ne soient plus concernés par la zone humide, ils restent impactés par les contraintes règlementaires de constructibilité que présente la zone N.

C'est pourquoi, il est proposé d'appliquer, pour l'emprise de la zone N, un prix au m² qui se rapproche de celui du marché.

Il est proposé au conseil communautaire d'appliquer un prix de vente de 1€ /m² HT pour la surface classée en zone N au PLU de TREFFIAGAT (630m² sur la parcelle A-3047) au sein de la zone d'activités de Toul Car Bras.

Considérant qu'une partie des lots n°14 et 15 de la zone d'activités de Toul Car Bras est située en zone N,

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Treffiagat,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe à 1 € HT le m² le tarif de vente des surfaces classées en zone N sur la parcelle A-3047 située dans la zone d'activités de Toul Car Bras

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ





Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Affiché le

ID : 029-242900702-20230201-C_2023_02_01_09-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 26 janvier 2023, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à PENMARC'H sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le MERCREDI 1^{er} février à 18h00.

Sont présents :

COMBRIT	MM. DUPRÉ, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, MONTREUIL
GUILVINEC	M. BODERE
ÎLE-TUDY	M. JOUSSEAUME
LOCTUDY	MM. BEREHOUC, GAIGNE, Mmes BARBA, BRETON, PRONOST
PENMARC'H	MM. BREN, BUANNIC, M. STEPHAN (à partir du PV d'élection de la 4 ^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02), Mmes LE GARS, LE RHUN, LE TROADEC
PLOBANNALEC-LESCONIL	MM. JULLIEN, LE CLEAC'H, M. LE MOIGNE, Mme CARROT
PLOMEUR	MM. CREDOU, LE FLOC'H, Mme BERROU (à partir du 3 ^{ème} tour du PV d'élection de la 4 ^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02)
PONT-L'ABBE	MM. ANSQUER, CANEVET, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, Mmes LAGADIC, WILLIEME
SAINT JEAN TROLIMON	M. AUBREE
TREFFIAGAT	M. LE PRAT, Mme CARROT-TANNEAU
TREGUENNEC	M. MOREL
TREMEOC	M. L'HELGOUARC'H, Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme PICARD (COMBRIT) à Mme LE GALL-LE BERRE (COMBRIT)
M. TANNEAU (GUILVINEC) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE)
Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. BODERE (GUILVINEC)
M. STEPHAN (PENMARC'H) à Mme LE TROADEC (PENMARC'H) (jusqu'à la délibération N° C-2023-02-01-01)
Mme BERROU (PLOMEUR) à M. CREDOU (PLOMEUR) (jusqu'au 2^{ème} tour du PV d'élection de la 4^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02)
Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. LE FLOC'H (PLOMEUR)
Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à Mme LAGADIC (PONT-L'ABBE)
Mme DREAU (PONT-L'ABBE) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)
Mme BOURHIS (TREFFIAGAT) à M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Assistent également à la réunion :

Mmes BEDART, LOCH, PICARD-COTTEN, MELON, MM. PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : Gwenola LE TROADEC

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	36, puis 37, puis 38
Votants	45

Date de la convocation : 26 janvier 2023
Date d'affichage : 26 janvier 2023
Date d'expédition du rapport : 26 janvier 2023



COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 1 ^{er} février 2023	N° Acte : C-2023-02-01-09
Objet : Avenant à la concession de service public d'eau potable	Classification : 1.2 - Délégation de service public

La CCPBS a confié à SAUR la gestion de son service public de production et de distribution d'eau potable, par contrat de concession du service de l'eau potable, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 10 ans.

Un avenant n°1, reçu en Préfecture le 23 juin 2021, a été conclu entre les parties pour modifier le règlement de service.

A l'occasion de la fin du précédent contrat de délégation du service public de l'eau, venu à échéance le 31 décembre 2020, la CCPBS a procédé à une vérification détaillée de la bonne exécution par SAUR de ses obligations. Il est ainsi apparu que des opérations de renouvellement prévues par ce contrat restaient à effectuer pour un montant de 89 955 € HT.

C'est l'objet de l'avenant n° 8, signé le 5 janvier 2021, dans lequel SAUR s'engage à réaliser des travaux concessifs pour un montant de 89 955€ HT (valeur de base).

En complément, au terme de l'ancien contrat, des investissements concessifs prévus par l'avenant n° 7 signé le 5 mars 2020 n'ont pas pu être mis en service avant le 31 décembre 2020.

De manière à clarifier le traitement comptable de ces travaux, SAUR propose un avenant qui précise le rattachement de ces investissements au contrat en cours en qualité d'investissements concessifs à amortir sur la durée du contrat.

L'avenant ne modifie pas les conditions d'exécution du contrat : tarifs, charges présentées dans le rapport annuel du délégataire.

Les charges d'amortissement liés à ces différents travaux et antécédentes aux nouveaux contrats AEP et assainissement (Loctudy, Pont l'Abbé, Treffiagat) ne seront pas comptabilisés dans les CARE (bilan annuel) de ces nouveaux contrats, mais seront identifiés sur une section comptable séparée.

Vu l'article L. 1411-6 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la concession d'eau potable signée le 5 mars 2020,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les termes de l'avenant figurant en annexe,
- Autorise le président à signer cet avenant.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ





Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Affiché le

ID : 029-242900702-20230201-C_2023_02_01_10-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 26 janvier 2023, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à PENMARC'H sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le **MERCREDI 1^{er} février à 18h00.**

Sont présents :

COMBRIT	MM. DUPRÉ, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, MONTREUIL
GUILVINEC	M. BODERE
ÎLE-TUDY	M. JOUSSEAUME
LOCTUDY	MM. BEREHOUC, GAGNE, Mmes BARBA, BRETON, PRONOST
PENMARC'H	MM. BREN, BUANNIC, M. STEPHAN (à partir du PV d'élection de la 4 ^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02), Mmes LE GARS, LE RHUN, LE TROADEC
PLOBANNALEC-LESCONIL	MM. JULLIEN, LE CLEAC'H, M. LE MOIGNE, Mme CARROT
PLOMEUR	MM. CREDOU, LE FLOC'H, Mme BERROU (à partir du 3 ^{ème} tour du PV d'élection de la 4 ^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02)
PONT-L'ABBE	MM. ANSQUER, CANEVET, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, Mmes LAGADIC, WILLIEME
SAINT JEAN TROLIMON	M. AUBREE
TREFFIAGAT	M. LE PRAT, Mme CARROT-TANNEAU
TREGUENNEC	M. MOREL
TREMEOC	M. L'HELGOUARC'H, Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme PICARD (COMBRIT) à Mme LE GALL-LE BERRE (COMBRIT)
M. TANNEAU (GUILVINEC) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE)
Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. BODERE (GUILVINEC)
M. STEPHAN (PENMARC'H) à Mme LE TROADEC (PENMARC'H) (jusqu'à la délibération N° C-2023-02-01-01)
Mme BERROU (PLOMEUR) à M. CREDOU (PLOMEUR) (jusqu'au 2^{ème} tour du PV d'élection de la 4^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02)
Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. LE FLOC'H (PLOMEUR)
Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à Mme LAGADIC (PONT-L'ABBE)
Mme DREAU (PONT-L'ABBE) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)
Mme BOURHIS (TREFFIAGAT) à M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Assistent également à la réunion :

Mmes BEDART, LOCH, PICARD-COTTEN, MELON, MM. PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : Gwenola LE TROADEC

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	36, puis 37, puis 38
Votants	45

Date de la convocation : 26 janvier 2023
Date d'affichage : 26 janvier 2023
Date d'expédition du rapport : 26 janvier 2023

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 1 ^{er} février 2023	N° Acte : C-2023-02-01-10
Objet : Avenant à la concession de service public d'assainissement collectif des communes de Treffiagat, Pont-L'abbé et Loctudy	Classification : 1.2 – Délégation de service public

La CCPBS a confié à SAUR la gestion d'assainissement collectif sur le périmètre des communes de Loctudy, Pont-L'Abbé et de Treffiagat par contrat de concession du service de l'assainissement, qui a pris effet le 1^{er} avril 2022 et prendra fin le 31 décembre 2028.

Il est rappelé qu'au 1^{er} janvier 2018, la CCPBS s'est vu transférer les trois contrats de délégation du service public d'assainissement conclus par SAUR et ci-après désignés :

- Contrat conclu le 23 juin 2006 avec la commune de Loctudy
- Contrat conclu le 6 mars 2007 avec la commune de Pont-L'Abbé
- Contrat conclu le 21 juillet 2009 avec la commune de Treffiagat

Ces trois contrats sont arrivés à échéance le 31 mars 2022.

De plus, trois avenants prévoyant l'exécution de nouveaux travaux concessifs ont été signés courant d'année 2021 :

- Avenant n° 9 au contrat de Pont-l'Abbé signé le 10 juin 2021
- Avenant n° 8 au contrat de Loctudy signé le 30 avril 2021
- Avenant n° 6 au contrat de Treffiagat signé le 30 avril 2021

A l'occasion de la fin de ces contrats, la CCPBS a procédé à une vérification détaillée de la bonne exécution par SAUR de ses obligations.

Il est ainsi apparu que des opérations de travaux concessifs prévus par ces trois contrats restaient à finaliser pour un montant de 224 497€ HT.

Les trois contrats sont ainsi arrivés à terme avant que ces travaux puissent être complètement terminés, portant leurs effets sur l'année 2022 au titre du nouveau contrat.

Par ailleurs aux termes d'un protocole transactionnel conclu le 8 novembre 2022, SAUR s'est engagé à réaliser des travaux, notamment dans le cas d'un fonds de travaux à hauteur de 60 802 HT.

Comme prévu au protocole, ces travaux seront également effectués dans le cadre du contrat en cours.

De manière à clarifier le traitement comptable de ces travaux, SAUR propose un avenant qui précise le rattachement de ces investissements au nouveau contrat en qualité d'investissements concessifs à amortir sur la durée du contrat.

L'avenant ne modifie pas les conditions d'exécution du contrat : tarifs, charges présentées dans le rapport annuel du délégataire.

Les charges d'amortissement liés à ces différents travaux et antécédentes aux nouveaux contrats AEP et assainissement (Loctudy, Pont l'Abbé, Treffiagat) ne seront pas comptabilisées dans les CARE (bilan annuel) de ces nouveaux contrats, mais seront identifiées sur une section comptable séparée.

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 1 ^{er} février 2023	N° Acte : C-2023-02-01-10
Objet : Avenant à la concession de service public d'assainissement collectif des communes de Treffiagat, Pont-L'abbé et Loctudy	Classification : 1.2 – Délégation de service public

Considérant que les investissements du fonds de travaux résultant du protocole transactionnel du 8 novembre 2022 doivent être rattachés au contrat actuel d'assainissement collectif,

Vu l'article L. 1411-6 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la concession d'assainissement collectif des communes de Treffiagat, Pont-l'Abbé et Loctudy signée le 10 janvier 2022,

Vu le protocole transactionnel conclu le 8 novembre 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les termes de l'avenant figurant en annexe,
- Autorise le président à signer cet avenant.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ